

PRÉAVIS N° : 47/23**Demande d'un crédit de CHF 88'000.- TTC pour la refonte du site internet officiel communal www.moudon.ch****CONSEIL COMMUNAL DU 12 DECEMBRE 2023**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 15 novembre 2023 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions. Notre commission a ensuite siégé le 28 novembre 2023 afin de valider le présent rapport.

FINANCEMENT

Un crédit de CHF 88'000.00 pour la refonte du site internet communal est sollicité. La présente demande de crédit fait suite à la nouvelle politique de communication de la Municipalité pour la présente mandature. Ce nouveau site internet répondra aux souhaits émis par la COGEFIN dans son rapport de gestion 2020.

Le site actuel est de 2013, avec une actualisation en 2018 pour un montant de CHF 20'000.00 environ.

Objet	Prix
Étude préalable pour cahier des charges	CHF 9'120.00
Réalisation du nouveau site moudon.ch	CHF 54'720.00
Option : Moudon GPT	CHF 6'080.00
Sauvegarde et migration de l'ancien site, estimation	CHF 4'000.00
Divers et imprévus	CHF 7'392.00
TOTAL INTERMEDIAIRE	CHF 81'302.00
TVA (8.1%)	CHF 6'596.25
TOTAL FINAL TTC	CHF 87'898.25
ARRONDI A	CHF 88'000.00

Aucun montant n'était inscrit au plan des investissements pour la législature 2021-2026.

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, si possible par les liquidités courantes. L'incidence financière de cet investissement, en cas d'emprunt, peut être résumée de la façon suivante :

- Les dépenses seront amorties en 5 ans maximum, représentant une charge d'amortissement annuelle de CHF 17'600.00 ;
- Le coût annuel moyen de la dette avec un taux hypothétique de la dette de 2,5% sera de CHF 2'200.00.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions, mais la limite interne d'endettement selon la capacité économique d'endettement se situe à CHF 56.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 8.3 millions, et la dette communale est de CHF 13 millions. Ainsi, les finances communales permettent le financement de ces travaux.

CONCLUSIONS

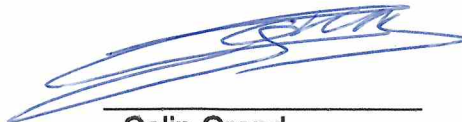
Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 43/23
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 88'000.- TTC pour la refonte du site internet officiel communal www.moudon.ch,**
 2. **prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communale. Avec une durée maximale de cinq ans,**
 3. **autorise formellement la Municipalité é emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 28 novembre 2023 : Madame Sandrine Bosse Buchanan, ainsi que Messieurs Julien Pittet, Jakup Isufi, Patrick Soppelsa, et Colin Grand.

Moudon, le 28 novembre 2023



Colin Grand
Président